

Nombre de membres		
Afférents au Conseil Communautaire	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
42	42	36

**de la Communauté de Communes  
DE LA VALLEE D'OSSAU  
12 Place Camps - LOUVIE-JUZON**

**DELIBERATION n°2009/65**

**L'An deux mille neuf et le mardi 22 septembre à 20 heures 30**, le Conseil Communautaire de la Vallée d'Ossau, **légalement** convoqué le 14 septembre, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, Salle Palisse à Rébénacq, sous la présidence de M. Francis COUROUAU, Président de la Communauté de Communes de la Vallée d'Ossau.

**Présents titulaires** : M. CAMBOT, SARTHE, AUSSANT, DOUMECQ, CASADEBAIG Didier, BELESTA-LABOURDETTE, LOURTEIG, CAMBILHOU, BAYLAUCQ, BARATS, PAROIX, LE GALLOU, CARRERE, DAGUERRE, CARRERE-GEE, MASONAVE, CASAU, CASADEBAIG Robert, MOUNAUT Pierre, LABERNADIE, SARRAILH, SANZ, BOUSQUET, BOUSSOU, POEYMARIE, PASQUINE, COUROUAU et Mesdames MOURTEROT, HELIP, GANTCH, SOULE, TOUTU, LAMOURE, HOURQUEIG.

**Présent(s) suppléant(s)** : M. BEROT-LARTIGUE Michel (représentant CLAVIER Hélène)  
M. MARQUE Laurent (représentant MOUNAUT Marie-Josée)

Mme NOUGUE-DEBAT Christine donne procuration à M. CASADEBAIG Robert  
M. LASSEBIE Roger donne procuration à M. SARRAILH Gérard

**Secrétaire de séance** : M. CASADEBAIG Didier

**VOTE** : à l'unanimité (2 abstentions : M. LE GALLOU et M. CASADEBAIG Robert)

**Objet** : ENVIRONNEMENT – RIVIERES – Programme de travaux 2009 et Programme Pêche 64

Monsieur le Président rappelle la délibération du 9 avril 2009 approuvant le programme de travaux 2009 dans le cadre du programme pluriannuel pour la restauration du gave d'Ossau et de ses affluents et le lancement des travaux.

Monsieur le Président précise qu'un avis de consultation a été envoyé à 9 entreprises, la date limite de réception des offres était fixée au 15 juillet 2009 à 17 h 00.

Monsieur le Président précise que la commission d'appel d'offres s'est réunie le 22 juillet dernier pour procéder aux opérations d'ouverture des plis et pour le choix des entreprises.

Monsieur le Président rappelle que le coût estimé pour les travaux de génie-civil est de 25 000 € HT et pour la partie abattage de 4 400 € HT

Trois offres ont été enregistrées comme suit pour les travaux de génie-civil :

N° du pli	Nom de l'entreprise	Offre HT
1	CAMBILHOU	31 010 €
2	CASADEBAIGT	30 063 €
3	SOTRAVOS	23 395 €

Après analyse des offres par nos services, l'entreprise SOTRAVOS présente l'offre la mieux disante pour un montant total de 23 395 € HT.

Une offre a été enregistrée comme suit pour la partie abattage :

N° du pli	Nom de l'entreprise	Offre HT
1	ONF	3 370 €

Après analyse des offres par nos services, l'ONF présente l'offre la mieux disante pour un montant total de 3 370 € HT.

Où l'exposé de M. le Président et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire

**APPROUVE** l'offre de la Société SOTRAVOS domiciliée à ARUDY pour un montant HT de 23 395 € HT et l'offre de l'ONF pour un montant de 3 370 € HT,

**AUTORISE** le Président à signer toutes pièces écrites relatives à ces offres.

**PRECISE** que les crédits correspondants ont été inscrits sur le Budget 2009.

Vu et certifié conforme,  
M. le Président, Francis COUROUAU

